

SOUTIEN AUX FARDC ET A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET COMMANDANT SUPREME DES FORCES ARMEES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO FACE A L'AGRESSION IGNOBLE SUBIE PAR NOTRE PAYS

En suivant l'évolution de la situation sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo précisément à Goma, nous avons tenu à manifester notre soutien, ainsi que nos encouragements aux Forces Armées de la République Démocratique du Congo, et au Chef de l'Etat, Commandant suprême des forces armées, son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO.

A cet effet, nous affirmons avec force devant le Peuple Congolais les considérations ci-après :

1. Depuis son accession à la magistrature suprême, le Président de la République, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a démontré sa parfaite volonté de pacifier et de sécuriser les territoires victimes des agressions récurrentes des forces négatives et extérieures. A ce sujet, il a réorganisé comme il se doit les forces armées et les a dotées des équipements dissuasifs modernes et diversifiés devant leur permettre de faire face à tous les complots qui jaillissent régulièrement dans la région des grands lacs contre notre pays.

2. En effet, depuis plusieurs années le Conseil de sécurité à qui incombe la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationale, ne joue pas pleinement son rôle dans le conflit qui ronge la République Démocratique du Congo en particulier et la région des grands lacs en général.

Au regard de la Charte des Nations Unies, l'Article 39 dispose que « le Conseil de Sécurité constate l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression et fait des recommandations ou décide quelles mesures seront prises conformément aux articles 41 et 42 pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales ».

Malheureusement depuis 2022, tous les rapports rendus par les experts des Nations Unies mandatés par le Conseil de sécurité ne cessent d'insister sur le soutien du Rwanda et de l'Ouganda à des groupes armés en RDC. Ce soutien est manifesté notamment par la présence effective des soldats de ces pays sur le territoire congolais. Le tout dernier rapport des experts des Nations Unies, datant du 27 décembre 2024, documente la présence illégale de 3000 à 4000 soldats rwandais et leur contrôle direct sur la chaîne de commandement des terroristes du M23. Ces actes d'agression documentés par les experts des Nations Unies n'ont jamais été ni condamnés et encore moins sanctionnés par le Conseil de sécurité.

A la date d'aujourd'hui, l'implication des Etats voisins dans le conflit en RDC ne devrait plus être difficile à démontrer puisqu'elle a été affirmée par le Secrétaire Général des Nations Unies lui-même, ainsi que par des nombreux Etats membres ou non du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, si certains Etats étrangers pouvaient avoir des revendications à faire à l'égard de la RDC, le droit international, a prévu des mécanismes permettant à ces pays d'agir (Commissions de droit de l'homme et des peuples de l'union africaine, Cour africaine des droits de l'homme et des Peuples, Cour internationale de justice, saisine du Conseil de sécurité). Malheureusement, la RDC n'a pas vu lesdits Etats voisins recourir à ces mécanismes officiels prévus au niveau international ou régional.

Aussi, il y a lieu de noter qu'il y a peu, respectivement le 26 et le 28 janvier de cette année, le Conseil de Sécurité s'est penché une énième fois sur le cas congolais sans prendre de décision

conséquence en faveur de la paix et la sécurité en RDC et dans la région des grands lacs, alors que dans ses us et coutumes, lorsqu'il y a crise grave, le Conseil de sécurité se réunit toujours au préalable avec un projet de résolution.

Pourtant dans le cas d'espèce, en 2013, les Etats unis avaient sanctionné le mouvement terroriste M23 pour avoir commis des crimes graves impliquant le ciblage d'enfants dans le conflit en RDC, y compris le recrutement ainsi que des meurtres, des mutilations et des violences sexuelles. Et en même temps avait exigé du Rwanda le retrait de ses forces du territoire congolais, ainsi que la cessation de son appui en faveur du mouvement M23.

Concernant la dernière attaque des rebelles du M23 et leur soutien rwandais, il a été signalé plusieurs morts et blessés parmi les civils innocents. Elle aurait aussi contraint le déplacement de plus de 400.000 personnes selon les sources de plusieurs organisations humanitaires évoluant à Goma. Cette situation présenterait un risque sans précédent de catastrophe en ce qui concerne les droits humains.

Il nous revient, en considérant la situation d'agression à l'Est de la RDC et les instruments pertinents du droit international, que la communauté internationale dans son ensemble et en particulier le Conseil de Sécurité doivent se sentir interpellés et agir avec vigueur et sans partie pris pour arrêter le désastre, faire respecter sans condition la souveraineté ainsi que l'intégrité territoriale de la République Démocratique du Congo, sans oublier les sanctions graves qui devraient être infligées aux Etats non respectueux de la Charte des Nations Unies. L'exemple de l'Allemagne suspendant l'aide au développement en faveur du Rwanda devrait être suivi par tous.

3. D'autres part, la communauté internationale presque dans son ensemble reste inactive face à la situation déplorée en RDC. Des multiples réunions se sont tenues au niveau international et régional sans qu'elles ne soient suivies par des condamnations coercitives pouvant contraindre les différents agresseurs à abandonner leurs actions ignobles et à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la RDC.

La République Démocratique du Congo devrait être en mesure de regretter le traitement déséquilibré par rapport à un autre pays comme l'Ukraine du fait que l'accompagnement au niveau de la communauté internationale s'est avérée presque absente et pourtant faisant face à une situation similaire, c'est-à-dire une agression venant de l'extérieur.

Aussi, nous pouvons noter le mutisme regrettable ainsi que l'inaction de l'Union africaine et de l'Organisation Internationale de la Francophonie dans la situation concernant la République Démocratique du Congo.

Dans le même ordre d'idée, nous regrettons que la communauté internationale ne puisse pas mesurer la gravité des affrontements actuels qui seraient susceptibles de déborder et de provoquer des perturbations dans toute la sous-région.

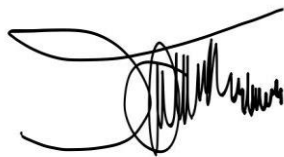
Enfin, nous pensons que la communauté internationale a toujours l'idée ancienne de l'appropriation du Congo suivant l'esprit de Berlin, du fait que la conférence de Berlin de 1885 avait conclu que la RDC ne devait appartenir à personne, même pas à son propre peuple.

4. Nous félicitons le Chef de l'Etat, Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, pour tous les efforts et les sacrifices qu'il est en train d'endurer pour non seulement défendre la Patrie de nos ancêtres, mais aussi pour chercher à faire du Congo un Etat fort qui refuse de s'incliner devant toutes tentatives de domination.

Nous en appelons au Peuple congolais de se mobiliser comme un seul homme autour du Chef de l'Etat et Commandant suprême des forces armées pour refuser la conquête de notre Pays par les envahisseurs de tout genre en demeurant la tête haute avec dignité et détermination.

5. Nous encourageons nos forces armées à poursuivre l'élan de résistance et de bravoure jusqu'à la récupération de tous nos territoires occupés.

Fait à Kinshasa, le 29 janvier 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'T' followed by a series of vertical and horizontal strokes, characteristic of the signature of Me TUNDA YA KASENDE Célestin, PHD.

Me TUNDA YA KASENDE Célestin, PHD

VPM Honoraire et Ministre de la Justice et Garde
des sceaux, Vice-Ministre Honoraire des Affaires
Etrangères